 22-23 juin 2020, à LYON

 2 jours (09h00-17h00)

Référence : LY08

Modalité d'intervention

 Inter 800 €


 Intra Devis sur demande

LES PLUS

- ✓ Une parfaite connaissance de l'environnement des établissements psychiatriques.
- ✓ Le souci permanent du respect des droits des patients.
- ✓ Une formation à jour des dernières évolutions règlementaires et jurisprudentielles.
- ✓ La richesse des annexes recensant tous les sources règlementaires et jurisprudentielles citées.



CONTACTEZ-NOUS

 +33 (0)4.72.75.58.03

 formation.neeria@relyens.eu

 www.neeria.com

VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Santé



VOUS ÊTES

Membre de la direction des établissements de santé, membre de la direction gestion des plaintes et relation avec les usagers, personnel en charge de la qualité et gestion des risques, professionnel de santé, médecin, IDE.



PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ **Maîtriser** les droits du patient hospitalisé en service de psychiatrie afin d'adapter les pratiques quotidiennes aux exigences légales et règlementaires (procédure d'admission, information, consentement, dossier, respect de la vie privée, liberté d'aller et venir ...)
- ✓ **Identifier** les risques de responsabilité juridique liés à la prise en charge des patients atteints de pathologies psychiatriques pour diminuer la sinistralité de l'établissement et améliorer la gestion des plaintes.



PROGRAMME

1er jour : Prises en charge en psychiatrie et droits des patients

- 1 – Les spécificités des prises en charge non consenties**
 - Mises en situation : quelle procédure pour quel patient ?
 - Modalités d'entrée dans le dispositif de soins sans consentement
 - Poursuite des soins et sortie du dispositif
- 2 – Droits des patients**
 - Principes généraux
 - Les droits spécifiques aux patients en soins sans consentement

2ème jour : Les responsabilités en psychiatrie

Partons d'un cas réel (le cas évoqué servira de fil rouge tout au long de la journée)

- 1 – L'annonce du dommage associé aux soins**
 - Présentation du dispositif
 - En pratique
 - Retour au cas initial : vous recevez le médecin chargé de l'annonce à la famille afin de le préparer...
- 2 – L'évolution vers une plainte sans demande indemnitaire**
 - Gestion informelle au niveau du service
 - Médiation en commission des usagers
 - Retour au cas initial : comment orientez-vous le traitement de la plainte exprimée par les parents ?
- 3 – L'évolution vers une demande de sanction (responsabilité pénale)**
 - Qui est responsable de quoi ?
 - Comment se déroule l'instance pénale ?
 - Quel est le rôle de l'assureur ?
 - Retour au cas initial : l'infirmier, le médecin psychiatre sont convoqués par la police et souhaitent être conseillés sur la conduite à tenir...
- 4 – L'évolution vers une demande indemnitaire (responsabilité civile)**
 - Qui est responsable et de quoi ?
 - Quelles voies de recours pour la victime ?
 - Quel est le rôle de l'assureur responsabilité civile ?
 - Retour au cas initial : vous gérez le dossier en relation avec l'assureur...